

Projet de loi Travail :

Amplifier la mobilisation face au déni de démocratie !

Le 26 mai on touche au capital,
Le 14 juin tous à la Capitale!!!

Alors que l'opinion, les jeunes, les salariés, les privés d'emploi, les retraités restent massivement opposés au projet de loi travail, le gouvernement reste sourd à l'appel de la rue!

C'EST INTOLÉRABLE !

Les mobilisations des dernières semaines et les actions ont contraint le gouvernement à modifier son texte et il vient de reculer sur les heures supplémentaires des routiers en rétablissant leur paiement au taux initial.

Cependant, ce projet de loi reste dangereusement régressif pour les autres salariés notamment sur le paiement des heures supplémentaires, ce qui conduirait à être payé moins pour travailler plus. C'est pourquoi la mobilisation doit désormais être amplifiée pour obtenir son retrait définitif.

D'ores et déjà, dans plusieurs secteurs professionnels, des appels à la grève et à sa reconduction ont été lancés à travers des assemblées générales.

A partir de tous ces éléments, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, US Solidaires, et les organisations syndicales de jeunesse UNEF et UNL appellent le jeudi 26 mai et le mardi 14 juin, les jeunes, les salariés, les privés d'emploi, les retraités, à rejoindre le mouvement de grève et de manifestations.

POUR le retrait du projet de loi travail
et POUR l'obtention de nouveaux droits !

LE JEUDI 26 MAI

**10H Place du Marché
de La Pallice**

LE MARDI 14 JUIN

**Manifestation nationale
interprofessionnelle Paris**



**Salarié(e)s, privés d'emploi, retraités, jeunes,
DEBOUT !**



Les Heures supplémentaires seront **moins bien payées**



Des horaires pouvant être modifiés **3 jours à l'avance** pour les temps partiels



La loi **facilite les licenciements** en cas de transfert d'entreprise



Par simple accord on peut passer **de 10h à 12h** de travail maximum par jour



Trop perçu : Pôle emploi peut **prélever directement** sur les allocations chômage



Les accords d'entreprise auront maintenant une durée **de 5 ans maximum**



Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de **difficultés économiques**



Temps partiel : des heures complémentaires **moins payées**



Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

FACE AU

49.3

Une solution

LA MOBILISATION

